



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AVENANT A LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (CUDPM) EN DEHORS DES PORTS

**portant modification de la convention de concession d'utilisation
du domaine public maritime en dehors des ports du 13 mai 2024,
établie entre l'État et la Communauté de Communes Médoc Atlantique,
pour l'occupation d'une dépendance du domaine public maritime,
par des ouvrages de lutte contre l'érosion littorale.**

Commune de Soulac-sur-Mer

CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pièce n°01 : Dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports (CUDPM).

Pièce n°01-a : 06/12/2023 – Courrier du Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CCMA) à Monsieur le Préfet de la Gironde sollicitant une CUDPM dans le cadre du projet de construction, d'exploitation et d'entretien d'un ouvrage en enrochements assurant la jonction entre la digue dite de l'Amélie au nord et le perré de protection du camping « sandaya » au sud.

Pièce n°01-b : Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la CCMA n°D22122022/162 – Séance ordinaire du jeudi 22 décembre 2022 – validant la stratégie locale de gestion du trait de côte et le plan d'actions 2023-2027 associé, entre Soulac-sur-Mer et Le Verdon-sur-Mer.

Pièce n°01-c : Dossier de demande d'occupation du domaine public maritime au titre de l'article R.2124-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Pièce n°02 : Avis du préfet maritime ou du délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en Mer.

Pièce n°02-a : Courrier 18/12/2023 – Le Préfet Maritime de l'Atlantique à Monsieur le Préfet de la Gironde – Avis sur demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, présentée par la Communauté de Communes Médoc Atlantique, pour la création d'un ouvrage de protection contre l'érosion marine sur le territoire de la commune de Soulac-sur-Mer – lieu-dit l'Amélie.

Pièce n°03 : Publicité préalable avant ouverture de l'instruction administrative.

Pièce n°03-a : Attestation de parution au Journal du Médoc – Publication du 05 janvier 2024.

Pièce n°03-b : Attestation de parution au journal Sud-Ouest – Publication du 03 janvier 2024.

Pièce n°04 : Instruction administrative conduite par le service gestionnaire du domaine public maritime.

Pièce n°04-a : Avis du commandant de la zone maritime Atlantique – Note n° 0-3104-2023 en date du 31 janvier 2023 du Vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, commandant de la zone maritime Atlantique, relative à l'évolution du circuit d'instruction pour certaines autorisations d'occupation temporaires du domaine public maritime.

Pièce n°04-b : Avis favorable de la Mairie de Soulac-sur-Mer – Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n°2024-02-23.

Pièce n°04-c : Avis favorable de la Mairie de Carcans – Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n°2024_10_28_15.

Pièce n°04-d : Avis favorable de la Mairie de Talais – Délibération du conseil municipal n° D 2024-57.

Pièce n°04-e : Avis favorable de la Mairie du Verdon-sur-Mer – Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n° D/ 63-11-24.

Pièce n°04-f : Avis favorable de la Mairie de Naujac-sur-Mer – Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n° DCO/25/11/2024/10.

Pièce n°04-g : Avis défavorable de la Mairie de Vensac – Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n° DE_068_2024.

Pièces n°04-h : Avis réputé favorable de la Communauté de Communes Médoc Atlantique en date du 17 décembre 2024.

Pièces n°04-i : Avis réputé favorable de la Mairie de Grayan-et-l'Hôpital en date du 17 décembre 2024.

Pièces n°04-j : Avis réputé favorable de la Mairie de Hourtin en date du 17 décembre 2024.

Pièces n°04-k : Avis réputé favorable de la Mairie de Jau-Dignac-et-Loirac en date du 17 décembre 2024.

Pièces n°04-l : Avis réputé favorable de la Mairie de Lacanau en date du 17 décembre 2024.

Pièces n°04-m : Avis réputé favorable de la Mairie de Vendays-Montalivet en date du 17 décembre 2024.

Pièces n°04-n : Avis réputé favorable de la Mairie de Queyrac en date du 17 décembre 2024.

Pièces n°04-o : Avis réputé favorable de la Mairie de Saint-Vivien-de-Médoc en date du 17 décembre 2024.

Pièces n°04-p : Avis réputé favorable de la Mairie de Valeyrac en date du 17 décembre 2024.

Pièce n°04-q : Le directeur régional des finances publiques à monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde – Courrier du 23 janvier 2024 – Avis sur projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports – Protection du littoral à Soulac-Sur-Mer face à l'érosion marine.

Pièce n°04-r : Arcachon, le 29 février 2024 – Compte-rendu de la commission nautique locale du 27 février 2024 portant avis favorable au projet de CUDPM.

Pièce n°04-s : Avis du service gestionnaire du domaine public maritime du 30 janvier 2025.

Pièce n°04-t : Projet d'avenant à la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, établie entre l'État et la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CCMA), pour l'occupation d'une dépendance du domaine public maritime par des ouvrages de lutte contre l'érosion du littoral de la commune de Soulac-sur-Mer.

Pièce n°05 : Changement substantiel d'utilisation du domaine public maritime – Enquête publique.

Pièce n°05-a : Mention des textes qui régissent l'enquête publique et modalités d'insertion de cette enquête à la procédure d'instruction de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

Pièce n°05-b : Courrier du 31 janvier 2025 – le Préfet à Monsieur le président de la CCMA – notification de la décision de recevabilité de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports – mise en œuvre de la procédure d'enquête publique.

Pièces annexes :

ANNEXE 1 : ARRETE PREFECTORAL DU 04 DECEMBRE 2023 PORTANT DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME NATUREL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER

ANNEXE 2 : ARRETE N° SDML-2024-080 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UN OUVRAGE A VOCATION DE SOUTENEMENT ET DE PROTECTION CONTRE L'EROSION MARINE

ANNEXE 3 : AVENANT SDML-2024-089 MODIFIANT L'ARRETE N° SDML-2024-080 DU 19 AVRIL 2024 CONCERNANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER

ANNEXE 4 : ARRETE N° SDML-2024-039 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UN OUVRAGE A VOCATION DE SOUTENEMENT ET DE PROTECTION CONTRE L'EROSION MARINE

ANNEXE 5 : ARRETE N° SDML-2024-076 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UN OUVRAGE A VOCATION DE SOUTENEMENT ET DE PROTECTION CONTRE L'EROSION MARINE

ANNEXE 6 : ARRETE N° SDML-2024-077 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UN OUVRAGE A VOCATION DE SOUTENEMENT ET DE PROTECTION CONTRE L'EROSION MARINE

ANNEXE 7 : ARRETE N° SDML-2024-078 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UN OUVRAGE A VOCATION DE SOUTENEMENT ET DE PROTECTION CONTRE L'EROSION MARINE

ANNEXE 8 : ARRETE N° SDML-2024-079 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UN OUVRAGE A VOCATION DE SOUTENEMENT ET DE PROTECTION CONTRE L'EROSION MARINE

ANNEXE 9 : ARRETE N° SDML-2024-009 APPROUVANT LA CONVENTION DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS ETABLIE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES M2DOC ATLANTIQUE SUR UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DESTINEE A L'UTILISATION DE DEUX OUVRAGES DE LUTTE CONTRE L'EROSION MARINE